

## Tableau de suivi des vœux (2019)

En 2019, la CVP a examiné les demandes de permis portant sur 58 adresses et émis un vœu sur 45 d'entre elles.

Par ailleurs, 23 adresses, qui avaient fait l'objet d'un vœu en 2018, étaient encore en cours d'instruction fin 2018. 17 ont reçu depuis une autorisation d'urbanisme et 6 sont toujours en cours d'instruction. Ces 23 adresses ont donc été comptabilisées dans le présent bilan, portant le total des adresses analysées à 68.

### Analyse des suites de vœux

#### a) Les 42 adresses sur lesquelles la ville ne s'est pas encore prononcée ou s'est décidée après que la CVP a levé son vœu :

Instruction inachevée : pour 24 adresses, le dossier est toujours en cours d'instruction  
(n°142, 198, 208, 215, 219, 230, 237, 248, 251, 255, 259, 261, 267, 282, 289, 294, 295, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303)

Permis Préfet : pour 4 permis (n°201/2PC, 230, 278), la décision finale n'a pas incombé à la ville mais au Préfet. Toutefois, dans cette procédure, la ville transmet un avis au Préfet. Deux de ces dossiers sont toujours à l'instruction et la ville n'a pas communiqué à la CVP l'avis qu'elle a rendu sur eux. Sur le 4<sup>ème</sup> (n°278), l'avis de la CVP n'a pas été suivi. Sur le 2<sup>ème</sup>, (n°201/2), elle s'est abstenue.

Vœux levés : pour 14 adresses, la ville a délivré l'autorisation d'urbanisme après que la CVP a levé le vœu (n°70, 163, 202, 213, 214, 228, 231, 234, 235, 236, 239, 243, 268, 269)

#### b) Les 26 adresses sur lesquelles une décision de la Ville est intervenue :

Refus de permis : pour 16 adresses, la ville n'a pas obtenu du pétitionnaire les modifications de son projet que la CVP avait suggérées ou a suivi celle-ci sur son opposition aux travaux envisagés et a décidé de ne pas délivrer l'autorisation demandée (n°113, 126, 135, 177, 195, 241, 247, 249, 250, 252, 256, 260, 263, 266, 279, 283).

Retrait/ annulation du projet : pour 1 adresse, le projet ayant été annulé, le vœu a été classé sans suite (n°277)

Permis accordé malgré le vœu : pour 9 adresses, le permis a été accordé sans tenir compte du vœu de la CVP (n°160, 194, 200, 220, 232, 254, 262, 270, 288)

N°	Date du vœu	ADRESSE	Protection	Nature du vœu	État de l'instruction / Motivation de la décision	Commentaire
62	19/11/2015	<b>45-45Bis-47, rue des Poissonniers</b>  <b>(18e arr.)</b>	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 novembre 2015, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné les éléments d'information transmis par la SIEMP pour soutenir sa demande de démolition totale de trois immeubles du milieu du XIXe siècle afin de construire à leur emplacement un nouvel ensemble de logements. La Commission souhaite qu'une solution alternative à cette démolition soit étudiée de façon plus approfondie afin de préserver un ensemble encore cohérent, représentatif de l'architecture faubourienne. Elle indique qu'après examen des documents fournis, rien ne semble s'opposer à ce que soit étudié un projet de surélévation de l'existant. Elle se félicite enfin qu'un aménagement végétal dans la cour arrière, conforme au vœu du 27 mai 2010, ait été pris en compte dans le programme.	PC refusé	Vœu suivi
	22/04/2016 (suivi)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 22 avril 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné à nouveau le projet de démolition de trois immeubles faubouriens du milieu du XIXe siècle. Prenant connaissance de la décision du pétitionnaire de poursuivre dans son intention de démolir cet ensemble malgré l'étude qu'il vient de réaliser d'une solution alternative, la commission renouvelle son vœu de voir préserver ces trois immeubles représentatifs de l'architecture faubourienne.		
	28/02/2019 (Nouveau PC)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 février 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de réhabilitation et d'extension de trois immeubles contigus issus du lotissement du quartier de Clignancourt au XIXe siècle. La Commission accepte le projet mais s'inquiète d'une possible artificialisation du sol de la cour. Elle demande à la direction de l'urbanisme d'être attentive à ce point.	20/05/2019  Favorable avec réserve	Vœu suivi
70	19/02/2016	<b>18-20, rue Dareau</b>  <b>(13e arr.)</b>	Aucune	La commission du Vieux Paris, réunie le 19 février 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition d'un bâtiment élevé d'un simple rez-de-chaussée qui serait remplacé par un immeuble de 9 étages construit en adossement du pignon Est d'un ensemble immobilier datant du milieu des années 1960. La Commission ne s'oppose pas à cette nouvelle construction mais souligne que ce rez-de-chaussée d'angle prévu démoli s'inscrit dans la composition générale de ce grand ensemble conçu par les architectes Héaume et Persitz et qu'il fait partie intégrante de son registre bas dictant son rapport au sol. Elle demande en conséquence sa préservation.	Autorisation tacite le 24/06/2016	Vœu non suivi
	04/07/2019 (Nouveau PC)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 4 juillet 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de construction d'un immeuble proue construit en adossement d'un grand ensemble des années 1960. Au vu de projet déposé, la Commission lève le vœu pris dans la séance du 19 février 2016 qui s'était opposé à la démolition du bâtiment à rez-de-chaussée construit à l'angle des deux rues.	18/09/2019  Favorable tacite	Vœu levé
81	22/04/2016	<b>34-36, rue du Montparnasse</b>  <b>(6e arr.)</b>	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 22 avril 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de construction d'un bâtiment destiné à l'extension d'un foyer étudiant. La commission se prononce contre l'implantation à l'alignement de la rue de cette nouvelle construction haute de 6 étages, qui aurait pour conséquence de cacher la vue du grand jardin central entouré par les immeubles construits au milieu des années 1930. Elle fait valoir qu'au n°32 voisin s'élève, en léger retrait de la voie, une maison basse d'un étage habitée au milieu du XIXe siècle par Edgar Quinet et Augustin Thierry, qui, bien visible actuellement en raison de l'actuelle césure dans le front bâti de la rue, serait « écrasé » par le nouveau volume. Elle demande en conséquence qu'une autre solution soit trouvée permettant la réalisation de ce programme de logements.	PC refusé le 04/11/2016	

	21/12/2017 (suivi)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 décembre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet d'extension d'un ancien foyer de jeunes-filles des années 1930. La Commission, constatant que le demandeur renonce à ériger à l'alignement de la rue une construction neuve qui aurait eu pour conséquence de cacher la vue du grand jardin central, lève le vœu pris dans la séance du 22 avril 2016.	PC délivré le 18/01/2018	Vœu levé
	04/07/2019 (Nouveau PC)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 4 juillet 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de construction sur rue d'un immeuble fermant la cour jardin d'un foyer de jeunes-filles établi dans les années Trente. La Commission s'oppose à cette demande de construction et rappelle qu'elle avait rejeté, en 2016, un projet quasi identique retiré ensuite par le pétitionnaire.	24/09/2019 Favorable tacite	Vœu non suivi
<b>102</b>	19/10/2016	<b>8, rue l'Olive et 11, rue de la Guadeloupe (18e arr.)</b>	Aucune	La commission du vieux Paris, réunie le 19 octobre 2016 à l'Hôtel de ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition d'un ancien café charbon prolongé d'un ancien hangar élevé à l'angle de deux rues face au marché l'Olive.  La commission s'oppose à la démolition de ce bâtiment d'un étage et de son extension, qui, par leur destination d'origine, s'inscrivent parfaitement dans l'histoire du quartier. Elle souligne également que ce café constitue le pendant exact de la maison basse construite en symétrie de l'autre côté du marché et que tous deux appartiennent au tissu ancien de l'ancien village de la Chapelle.	27/10/2016 Rejet implicite	Vœu suivi
	21/11/2019 (Nouveau PC)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 novembre 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de surélévation d'une maison d'angle du quartier de la Chapelle.  Au vu du nouveau projet qui renonce à la démolition de la maison et propose une solution de surélévation acceptable, la Commission lève le vœu pris dans la séance du 19 octobre 2016. Elle demande toutefois que le pétitionnaire garantisse la préservation intégrale, en cours d'opération, de la maison basse (bandeau d'étage, corniche moulurée et cadre des baies).	En cours d'instruction	
<b>106</b>	16/11/2016	<b>27, rue du Four et 1, rue des Canettes (6e arr.)</b>	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 16 novembre 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de comblement de l'angle vide des deux rues, occupé depuis plus d'un siècle par une construction à simple rez-de-chaussée, par un immeuble à plein gabarit. La commission constate la qualité paysagère de ce vide dont la forme actuelle résulte de l'évolution urbaine du carrefour. Si elle ne s'oppose pas à son comblement partiel par le biais d'une construction nouvelle, elle demande que cette dernière soit d'un volume mesuré et conçue en harmonie avec le paysage de la rue.	PC refusé le 21/12/2016	
	19/10/2017 (suivi)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 octobre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de remplacement d'un bâtiment de commerce à rez-de-chaussée établi dans un angle entre deux rues par un immeuble à plein gabarit. La nouvelle proposition ne tenant pas compte de la demande de la Commission qui souhaitait que la nouvelle construction soit d'un volume mesuré et conçue en harmonie avec le paysage de la rue, le vœu pris dans la séance du 16 novembre 2016 est maintenu.	En cours d'instruction	
	22/02/2018 (suivi)			Reconduction tacite	En cours d'instruction	
	28/03/2019 (Nouveau PC)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 mars 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de construction d'un immeuble dans le vide parcellaire conservé à l'angle des deux rues.  Le nouveau projet ne tenant aucun compte des précédentes demandes de la Commission, celle-ci renouvelle le vœu émis en séance plénière le 16 novembre 2016 et le 19 octobre 2017.	25/06/2019 Favorable avec réserve	Vœu non suivi

113	25/01/2017	31, avenue Bosquet (7 <sup>e</sup> arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 25 janvier 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné une demande de reconstruction partielle et de surélévation de l'ancien hôtel de Barbantane. La commission s'oppose à ce projet qui porterait atteinte de façon irréversible à cet hôtel particulier des années 1880 constituant un témoignage remarquable et encore très homogène du retour au grand goût qui marque la demeure privée aristocratique à la fin du XIX <sup>e</sup> siècle. Elle souligne par ailleurs que la surélévation demandée irait à l'encontre de la préservation nécessaire du paysage de de l'avenue Bosquet qui montre plusieurs autres exemples relevant de la même typologie (Hôtel de Béhague d'Hippolythe Destailleur et hôtel construit pour une autre branche de la famille Barbantane par Jules Pellechet).	PC refusé le 09/02/2017	Vœu suivi
	21/09/2018 (Nouveau PC)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 septembre 2018, à l'hôtel de ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné à nouveau le projet de restructuration et surélévation de l'ancien hôtel de Barbantane. La Commission note avec intérêt l'évolution du projet en faveur d'une conservation plus complète des éléments intérieurs remarquables mais renouvelle son opposition à toute surélévation qui, bien que réduite à un seul niveau supplémentaire, dénaturerait gravement le bâtiment et irait à l'encontre de la préservation du paysage de l'avenue.	22/02/2019 Rejet implicite	Vœu suivi
126	22/03/2017	10, avenue du Bel-Air (12 <sup>e</sup> arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 22 mars 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition d'un hôtel de tourisme de trois étages qui serait reconstruit à plein gabarit et atteindrait la hauteur de l'immeuble de gauche haut de sept étages La commission ne s'oppose pas à cette démolition mais demande que le nouveau bâtiment règle sa hauteur plutôt sur celui de droite, plus bas de deux niveaux, afin de maintenir une hauteur d'alignement, le long de la voie, proche du paysage d'origine.	PC refusé le 12/07/2017	Vœu suivi
	19/10/2017 (nouveau PC)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 octobre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de reconstruction d'un hôtel de tourisme. La nouvelle proposition ne tenant pas compte de la demande de la Commission qui souhaitait que la nouvelle construction règle sa hauteur sur l'immeuble voisin de droite afin de maintenir, le long de la voie, une hauteur d'alignement proche du paysage d'origine, le vœu pris dans la séance du 22 mars 2017 est renouvelé.		
	31/05/2018 (suivi)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 31 mai 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de reconstruction d'un hôtel de tourisme. La Commission, qui demandait que la nouvelle construction règle sa hauteur sur l'immeuble voisin de droite, n'ayant pas été entendue, le vœu est renouvelé.	16/04/2019 Défavorable	Vœu suivi
132	26/04/2017	5, rue de l'Armorique (15 <sup>e</sup> arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 avril 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de surélévation et d'extension d'un hôtel particulier construit en 1896 sur une parcelle donnant à l'arrière sur le boulevard Pasteur.  La commission estime qu'une telle opération, qui amputerait de moitié l'hôtel, démolirait sa charpente et sa façade arrière, et grefferait sur le moignon conservé une construction neuve élevée à plein gabarit n'est pas acceptable et que, si un tel projet perdurait, elle s'y opposerait avec force.		faisabilité
	23/11/2017 (PC)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 23 novembre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition totale d'un hôtel particulier de la fin du XIX <sup>e</sup> siècle. La Commission a précédemment repoussé, en faisabilité, un projet de transformation et de surélévation de cet hôtel et s'oppose avec la même fermeté à la demande actuelle de démolition totale.	PC refusé le 18/01/2018	Vœu suivi
	21/09/2018			La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 septembre 2018, à l'hôtel de ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de surélévation de la profondeur arrière d'un ancien hôtel particulier. La Commission rappelle qu'elle s'est fermement opposée par deux fois à des projets qui portaient atteinte à l'intégrité de l'ancien hôtel et indique que si la demande actuelle perdurait, elle s'y opposerait à nouveau. La Commission recommande par ailleurs que ce bâtiment soit inscrit sur la liste des bâtiments protégés au P.L.U.		faisabilité

	28/02/2019			La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 février 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné une nouvelle faisabilité de transformation de cette parcelle sur laquelle s'élève un hôtel particulier construit en 1896 dont elle a demandé à plusieurs reprises qu'il ne soit ni transformé, ni surélevé. La Commission note l'effort fait pour une meilleure préservation du bâtiment ancien (conservation des aménagements du rez-de-chaussée et du grand escalier intérieur). Elle souhaite que, si le projet perdurait, la hauteur du nouvel immeuble construit à l'arrière perde un niveau de façon à dégager le cône de vue à partir de la rue de l'Armorique. Elle s'étonne malgré tout que la Ville puisse encourager la densification de la parcelle en acceptant de céder, sur le boulevard Pasteur, une bande de terrain prise sur le domaine public afin d'augmenter la constructibilité.		faisabilité
135	24/05/2017	157, rue de Grenelle et 1-5, rue Duvivier (7 <sup>e</sup> arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 mai 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné un projet de surélévation et d'extension sur cour de trois immeubles contigus d'époque Monarchie de Juillet construits à l'angle des deux rues. La Commission s'oppose à cette demande de surélévation et d'alignement des constructions, qui, en supprimant la différence d'échelle entre les bâtiments permettant de retracer l'histoire de la rue, porterait également atteinte à sa qualité paysagère. Elle rappelle que la précédente Commission s'était opposée, en 2013, pour la même raison, à une proposition d'alignement de l'immeuble le moins élevé sur les constructions voisines.	PC refusé le 23/06/2017	Vœu suivi
	04/07/2019 (Nouveau PC)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 4 juillet 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition d'un immeuble faubourien qui serait remplacé par un nouveau bâtiment dont le faitage serait aligné sur celui des immeubles voisins La Commission, après avoir rappelé qu'elle s'est plusieurs fois prononcée pour que soient conservées les différences de hauteurs entre les immeubles construits à l'entrée de la rue Duvivier, s'oppose à la démolition et à la reconstruction demandées. Elle souligne à nouveau la fragilité du tissu faubourien dans cette partie de la capitale et la nécessité de le protéger alors qu'il a largement disparu dans les quartiers alentour.	25/10/2019 Défavorable	Vœu suivi
142	24/05/2017	9, rue du Huit-Mai-1945 et 93, boulevard de Strasbourg (10 <sup>e</sup> arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 mai 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité un projet de surélévation d'un hôtel de tourisme situé à l'angle du boulevard dans le vis-à-vis de la gare de l'Est. La Commission souligne l'intérêt historique du bâtiment qui, construit sous la Monarchie de Juillet après le percement de l'actuelle rue du Huit-Mai-1945 (ancienne rue Neuve-de-Chabrol), appartient à un paysage urbain antérieur à la construction de la gare de l'Est et au percement du boulevard de Strasbourg. L'immeuble ayant conservé depuis sa hauteur d'origine, la Commission demande que le projet de surélévation soit abandonné.		faisabilité
	28/06/2018 (PC)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 juin 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'un hôtel de tourisme situé en vis-à-vis de la gare de l'Est. La Commission, qui avait souligné en faisabilité l'intérêt historique du bâtiment et demandé pour cette raison que le projet de surélévation soit abandonné, confirme son vœu du 24 mai 2017.	En cours d'instruction	
158	19/10/2017	52, rue Boissière et 89, rue Lauriston (16 <sup>e</sup> arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 octobre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'un immeuble d'angle des années 1880. La commission s'oppose à ce projet, qui, en continuant d'empiler les niveaux au-dessus d'une première surélévation construite en 2000, achèverait de priver l'immeuble de toute cohérence architecturale. Elle marque en même temps sa vigilance face à la multiplication de ces propositions de surélévation qui ont également le plus souvent un impact négatif sur le milieu urbain environnant.	PC refusé le 13/11/2017	Vœu suivi
	28/06/2018 (suivi)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 juin 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de surélévation d'un immeuble d'angle des années 1880. La Commission prend acte de la modification proposée mais rappelle qu'elle s'était opposée à toute surélévation de cet immeuble et renouvelle le vœu pris dans la séance du 19 octobre 2017.	En cours d'instruction	
160	19/10/2017	3, boulevard Bourdon (4 <sup>e</sup> arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 octobre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'un immeuble de rapport construit par l'architecte Emile Auburtin le long du boulevard bordant le bassin de l'Arsenal. La commission, après avoir observé que la surélévation demandée serait aggravée par la saillie qu'elle marquerait dans l'élévation et des matériaux réfléchissant utilisés, rejette le projet et demande que cet immeuble, qui constitue un ensemble fini d'une grande cohérence architecturale, soit préservé en l'état.	PC refusé le 09/11/2017	Vœu suivi

	21/09/2018 (suivi)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 septembre 2018, à l'hôtel de ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de surélévation d'un immeuble construit en 1883 par Emile Auburtin. La Commission, après avoir pris connaissance de la nouvelle proposition, rappelle qu'elle s'était opposée par principe à la surélévation de l'immeuble qui constitue un ensemble fini d'une grande cohérence. Elle renouvelle pour cela le vœu pris dans la séance du 19 octobre 2017.	04/10/2018 Favorable avec réserve	Vœu non suivi
163	23/11/2017	70-80, avenue Denfert-Rochereau (14 <sup>e</sup> arr.)	PVP	La Commission du Vieux Paris, réunie le 23 novembre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de reconversion du site hospitalier Saint-Vincent-de-Paul. Après avoir visité le site et entendu sur place les explications du Directeur Général de la société Paris-Batignolles Aménagement et de l'architecte urbaniste de l'opération, la Commission demande que soient conservés l'ancienne buanderie et le bâtiment de la chaufferie avec sa cheminée, en raison du rôle particulier qu'ont joué ces édifices techniques dans la bonne marche de l'hôpital et de la disparition rapide de ces petites architectures de service qui ont utilisé les codes du style classique pour se montrer. Elle souligne que leur préservation répondrait par ailleurs à l'objectif de valorisation du patrimoine hospitalier affiché par l'aménageur. La Commission s'inquiète par ailleurs du devenir du grand cèdre qui ouvre aujourd'hui la cour en U du bâtiment Lelong et souhaite obtenir l'assurance de sa conservation.		faisabilité
	06/06/2019 PD			La Commission du Vieux Paris, réunie le 6 juin 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de reconversion du site hospitalier Saint-Vincent-de-Paul. La Commission, tout en regrettant la démolition de la chaufferie dont elle souhaitait la conservation, constate que sa demande de préservation de l'ancienne buanderie et celle du grand cèdre présent dans la cour en U du bâtiment Lelong ont été entendues. Elle lève le vœu pris dans la séance du 23 novembre 2017.	11/12/2017 + 15/12/2017 Favorable	Vœu levé
167	21/12/2017	14-20, avenue Marcel-Proust, 29-33, rue Raynouard et 19-21, avenue du Parc-de-Passy (16 <sup>e</sup> arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 décembre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de changement de destination partielle de locaux de service occupant le socle d'un ensemble immobilier du milieu des années trente en logements. La Commission, considérant que les ouvertures de différents formats pratiquées dans le socle de cet ensemble ont été percées en nombre volontairement limité et rythmées de façon à marquer une différence entre le traitement du soubassement et celui des façades d'immeubles établies au-dessus, demande que le projet soit revu en respectant le parti d'origine.	10/02/2018 Rejet implicite	Vœu suivi
177	31/01/2018	10, rue de Calais (09 <sup>e</sup> arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 31 janvier 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'un hôtel particulier du Second Empire construit par l'architecte Felix Pigeory. La Commission se prononce contre la surélévation demandée qui transformerait radicalement le couronnement de l'immeuble et ôterait à son élévation sa cohérence architecturale.	PC refusé le 06/02/2018	Vœu suivi
	06/06/2019 (Nouveau PC)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 6 juin 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a pris connaissance d'un projet de surélévation d'un hôtel particulier construit par l'architecte Felix Pigeory en 1859. La Commission se prononce contre la surélévation demandée qui dénaturerait le couronnement de l'hôtel et ôterait à son élévation sa cohérence architecturale.	10/07/2019 Défavorable	Vœu suivi
194	26/04/2018	39, rue Myrha (18 <sup>e</sup> arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 avril 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné la demande de démolition totale d'une maison basse issue du premier lotissement de cet ancien quartier ouvrier. La Commission ne disposant d'aucune information sur le projet architectural prévu en remplacement, s'oppose à cette démolition.	06/05/2018 Favorable	Vœu non suivi
195	26/04/2018	6B, rue Beautreillis (04 <sup>e</sup> arr.)	PSMV	La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 avril 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné la demande de démolition totale de l'ancien portail de l'hôtel Raoul. La Commission s'oppose à la disparition de ce grand portail aux vantaux XVIII <sup>e</sup> , dernier vestige de l'hôtel particulier construit au XVII <sup>e</sup> siècle pour Paul Ardier, conseiller du roi, qui a été sauvé de la démolition, en 1966, par l'architecte urbaniste Albert Laprade. Elle souhaite son acquisition par la ville et suggère que soit étudiée celle de l'espace libre situé à l'arrière sur lequel un jardin public auquel il donnerait accès pourrait être créé.	Permis refusé le 30/05/2018	Vœu suivi
	31/01/2019 (Nouveau PD)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 31 janvier 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Bernard Gaudillère, a examiné en suivi la demande de démolition de l'ancien portail de l'Hôtel Raoul. La Commission s'étonne que l'architecte des bâtiments de France ait pu donner un avis favorable à cette destruction d'un vestige historique. Elle renouvelle son opposition ferme à ce projet contraire à la recommandation d'Albert Laprade, maître d'œuvre du plan d'aménagement du Marais (1960) et au consensus qui s'était alors dégagé en faveur de la conservation du portail. Elle demande à nouveau son acquisition par la ville. Elle rappelle que les propriétaires ont proposé de lui vendre le portail pour un euro et que le conseil de quartier compétent avait demandé l'achat dans le cadre du budget participatif en juillet 2017. La réponse avait été négative « sur avis technique défavorables des services de la direction des Affaires culturelles de la Ville ».	11/02/2019 Défavorable	Vœu suivi

				Cette destruction rappellerait fâcheusement d'autres atteintes au patrimoine dans des époques lointaines, et la Commission espère que la municipalité actuelle la refusera.		
198	31/05/2018	29, rue de Buci (06e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 31 mai 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de transformation par moitié d'un immeuble de logement et hôtel de tourisme. La Commission met en cause l'importance du programme qui, obligeant à de très nombreuses démolitions structurales, effacerait en partie l'identité de l'immeuble (perte des pieds de façade côté cour, ouvertures de nombreuses trémies afin de dédoubler les circulations verticales, restructuration complète du rez-de-chaussée et creusement de deux niveaux de sous-sol supplémentaires).	PC refusé le 14/06/2018	Vœu suivi
	21/11/2018 (nouveau PC)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 novembre 2018 à l'hôtel d'Albret, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de transformation d'un immeuble de logements en hôtel de tourisme. La Commission renouvelle le vœu très réservé pris précédemment sur un programme similaire. Elle souligne à nouveau la perte d'identité de l'immeuble provoqué par le programme particulièrement côté cour ainsi que la démolition de très nombreux murs porteurs et s'oppose au creusement de deux niveaux de sous-sol supplémentaires.	02/09/2019 Défavorable	
	06/06/2019			La Commission du Vieux Paris, réunie le 6 juin 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de transformation d'un immeuble de logements en hôtel de tourisme. La Commission juge que le nouveau projet répond à ses demandes principales (conservation du pied de façade sur cour ; abandon partiel du creusement du sous-sol) et lève le vœu pris dans la séance du 21 novembre 2018.	En cours d'instruction	Vœu levé
199	31/05/2018	55, rue de Charonne et 2, passage Charles Dallery (11e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 31 mai 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'un immeuble d'angle du quartier Charonne. La Commission refuse ce projet qui transformerait de façon incongrue le couronnement de cet immeuble très visible de la rue et dont la toiture est en parfaite harmonie avec celle des immeubles voisins.		
	25/10/2018 (suivi)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 25 octobre 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de surélévation d'un immeuble d'angle précédemment refusé. La Commission, après avoir examiné la nouvelle proposition qui prendrait la forme d'une architecture pastiche, renouvelle son opposition à toute surélévation de l'immeuble.	PC refusé le 31/12/2018	Vœu suivi
	26/09/2019			La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 septembre 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le nouveau projet de surélévation d'un immeuble construit par l'architecte Emile Navarre très visible dans le paysage de la rue. La Commission rappelle que le précédent suivi à cette adresse s'était conclu par une opposition de principe à toute surélévation de l'immeuble et renouvelle le vœu pris dans la séance du 25 octobre 2018.	En cours d'instruction	
200	31/05/2018	38, rue d'Auteuil (16e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 31 mai 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'une maison de l'ancien village d'Auteuil. La Commission, sans s'opposer par principe à la surélévation d'un bâti faubourien, refuse cependant la proposition sachant que sa mise en œuvre romprait l'unité de composition que forme ce petit immeuble avec son voisin de même échelle.	31/05/2018 Favorable avec réserves	Vœu non suivi
201	31/05/2018	1, place du parvis Notre-Dame (04e arr.)	PVP	La Commission du Vieux Paris, réunie le 31 mai 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de restructuration de l'Hôtel-Dieu portant sur le volet hospitalier du programme. La Commission s'étonne que l'opération entière repose sur un programme hétérogène qui ne tient aucun compte de l'unité du site et n'en respecte véritablement ni le plan ni l'architecture. Elle s'oppose à ce que les interventions annoncées s'affranchissent de la prise en compte du patrimoine et demande que soient écartés le percement d'une nouvelle entrée côté quai prévoyant de découper l'architecture et de tailler au revers dans les dispositifs d'origine du hall, la densification des cours côté rue d'Arcole qui supprimerait définitivement l'alternance des pleins et des vides, caractère premier du plan en peigne adopté par les architectes Gilbert et Diet et la modification des arcades de la cour centrale (menuisées au rez-de-chaussée et libres en haut) inspirées des grands modèles italiens de la première Renaissance, qui seraient uniformément vitrées. La Commission, très préoccupée du risque majeur couru par ce patrimoine historique inscrit au PLU, demande qu'il fasse l'objet d'une demande de protection au titre des Monuments historiques.		faisabilité

20/12/2018  (Permis préfet)			<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 20 décembre 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition des bâtiments élevés dans quatre cours de l'Hôtel-Dieu concernées par le volet hospitalier du programme de transformation du site.</p> <p>La Commission a noté avec satisfaction la conservation des murs de clôture des cours sur la rue d'Arcole, et souhaite que ce parti architectural, respectueux de l'architecture hospitalière parisienne classique, perdure dans le projet définitif.</p> <p>La Commission ne fait pas obstacle aux démolitions demandées, mais elle déplore qu'aucun projet architectural détaillé portant sur l'ensemble de l'hôpital n'ait été communiqué à l'appui de la demande. Il lui paraît étrange et inquiétant de présenter ce projet de manière tronquée.</p> <p>La Commission, très préoccupée du risque majeur couru par ce patrimoine historique protégé par le PLU, rappelle qu'elle s'oppose fermement à toute densification des cours qui supprimerait l'alternance des pleins et des vides, caractère premier du plan en double peigne typique de l'architecture hospitalière.</p> <p>Elle demande en outre que le devenir de ces cours prenne place dans une réflexion générale sur le verdissement du site, afin d'une part de renouer avec son état d'origine et d'autre part de contribuer à l'action des pouvoirs publics, notamment la Ville, tendant à freiner l'évolution climatique.</p> <p>La Commission rappelle enfin qu'elle a précédemment demandé que l'Hôtel-Dieu fasse soit protégé au titre des Monuments historiques. Elle s'étonne que la municipalité n'ait pas relayé ce souhait, s'agissant d'un des monuments les plus emblématiques du patrimoine parisien, et l'invite à se prononcer en ce sens.</p>	Permis délivré le 10/01/2019	
21/11/2019  (Permis préfet)		PVP	<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 novembre 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet architectural concernant le volet hospitalier du programme de transformation de l'Hôtel-Dieu. Cette opération concerne les deux-tiers du site total de l'Hôtel-Dieu.</p> <p>La Commission, qui a effectué une visite de l'hôpital en 2018, a déjà manifesté à deux reprises ses inquiétudes devant ce projet.</p> <p>En mai 2018, elle a notamment souligné que le projet de densifier les cours donnant sur la rue d'Arcole aboutirait à supprimer l'une des caractéristiques fondamentales de cet ensemble. Elle demandait qu'une protection au titre des Monuments historiques soit sollicitée du ministère de la Culture, afin d'écartier ce grave danger.</p> <p>En décembre dernier, elle s'est étonnée que l'Assistance Publique / Hôpitaux de Paris ne dévoile toujours pas ses intentions précises sur cette éventuelle densification des cours Arcole, et elle a regretté que la Mairie de Paris n'ait pas relayé la demande de protection au titre des Monuments historiques.</p> <p>La Commission rappelle que l'opération entière, qui prévoit la concession du tiers des surfaces à un opérateur privé pour la réalisation d'un programme à dominante économique, aura pour conséquence concrète de découper l'hôpital en deux entités indépendantes l'une de l'autre, ce qui est un non-sens par rapport à la composition originelle du site et à la cohérence de son architecture.</p> <p>Au vu du projet présenté aujourd'hui, la Commission comprend que ses promoteurs aient tant tardé à dévoiler leurs intentions précises. Elle est scandalisée par le projet de construction de bâtiments massifs de quatre étages, élevés à hauteur des ailes historiques dans deux des cours Arcole. Si ces immeubles étaient construits, ils défigureraient l'alignement de l'hôpital sur cette rue et supprimeraient l'alternance des pleins et des vides, caractère premier du plan en double peigne typique de l'architecture hospitalière.</p> <p>Le prétexte invoqué par la direction de l'AP/HP est le besoin de surfaces supplémentaires. Cet argument est stupéfiant, puisque par ailleurs, un tiers des surfaces actuellement hospitalières sera cédé, principalement pour des activités spéculatives. En d'autres termes, on enlève à une activité sociale - l'hôpital - des surfaces importantes qu'on reconstitue ailleurs grâce à ce qu'il faut appeler un massacre patrimonial.</p> <p>La Commission dénonce ce projet scandaleux, affranchi de toute considération patrimoniale, aux abords immédiats de la cathédrale Notre-Dame et des berges de la Seine, en contradiction totale avec la protection dont bénéficient ces deux sites emblématiques.</p> <p>Elle rappelle également que cet ensemble bénéficie d'une Protection de la Ville de Paris (PVP) inscrite au Plan local d'urbanisme (PLU), ce qui confère à la municipalité un devoir particulier d'action face à ce projet de défiguration d'un bâtiment d'une telle valeur patrimoniale.</p> <p>C'est dans ce cadre que la Commission, déterminée à s'opposer à cette opération de vandalisme architectural, demande à la Maire de Paris de s'y opposer en émettant un avis négatif auprès du Préfet de région. Elle réitère sa</p>	En cours d'instruction	

				précédente demande de protection de l'Hôtel-Dieu au titre des Monuments historiques.		
202	31/05/2018	60, rue Jouffroy d'Abbans  (17e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 31 mai 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de restructuration intérieure d'un ancien hôtel particulier de la plaine Monceau. La Commission accepte les points du projet concernant le redressement arrière du comble, la recomposition de la façade arrière et la transformation du jardin extérieur mais demande la conservation de l'escalier principal de l'hôtel sachant que sa démolition effacerait toute trace de la distribution et de l'organisation ancienne des étages, qui sont les derniers témoignages de l'occupation d'origine de la maison.		faisabilité
	20/12/2018  (PC)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 20 décembre 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de restructuration d'un ancien hôtel particulier prévoyant la modification complète de sa distribution intérieure La Commission, qui avait demandé la préservation de l'escalier d'origine, ayant obtenu satisfaction, lève le vœu pris dans la séance du 31 mai 2018.	20/12/2018  Favorable	Vœu levé
208	28/06/2018	61, avenue Ledru-Rollin  (12e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 juin 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'un immeuble de la fin du XIXe siècle qui tire son originalité de la présence en toiture d'un édicule à fronton triangulaire couronnant la travée centrale de l'immeuble. La Commission s'oppose à cette surélévation dont le point haut dépasserait de plus de deux niveaux le couronnement des immeubles mitoyens. Elle souligne par ailleurs que l'émergence de l'ancien fronton, dégagé du nu de la façade de la surélévation alors que la partie arrière de l'édicule serait démolie, aurait dans le paysage de l'avenue un caractère totalement incongru.	PC refusé le 02/10/2018	Vœu suivi
	25/10/2018  (suivi)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 25 octobre 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de surélévation d'un hôtel particulier qui tire une partie de son caractère de la présence en toiture d'un pavillon couronnant la travée centrale de l'immeuble. La Commission s'oppose à ce nouveau projet dont la ligne de couronnement, même abaissée d'un niveau par rapport à la précédente proposition, dépasserait le faitage des immeubles mitoyens et créerait une émergence dans une portion de l'avenue visible de loin où l'alignement des toitures forme une séquence homogène.	En cours d'instruction	
209	28/06/2018	30-30B, rue Copernic  (16e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 juin 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné un projet de nouvelle surélévation d'un hôtel particulier de Passy. Sans s'opposer au principe d'une surélévation, la Commission demande que la hauteur des nouvelles constructions soit réduite de façon à ne pas supprimer toute différence d'échelle avec les bâtiments mitoyens qui correspondent à une phase plus tardive du lotissement des parcelles le long des réservoirs de Passy. Elle souhaite par ailleurs que soit conservé sur rue le double étage ajouté au bâtiment d'origine dans les années 1950, qui compose avec le socle ancien un ensemble harmonieux.	PC refusé le 16/01/2019	Vœu suivi
	26/04/2019			La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 avril 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère a examiné en suivi le nouveau projet de surélévation d'un ancien hôtel particulier adossé aux réservoirs de Passy. La Commission demande pour lever le vœu qu'elle a pris dans la séance du 28 juin 2018 que le traitement architectural du dernier niveau de la surélévation fasse l'objet d'une nouvelle proposition en rapport avec le reste de l'élévation.	En cours d'instruction	
	04/07/2019  (suivi)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 4 juillet 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de nouvelle surélévation d'un ancien hôtel particulier du quartier de Passy. Au vu du nouveau projet de traitement architectural du comble - un registre de lucarnes traditionnelles -, la Commission lève en totalité le vœu pris dans la séance du 28 juin 2018.	En cours d'instruction	Vœu levé
213	21/09/2018	33, rue Saint-Honoré et 43, rue des Bourdonnais  (01er arr.)	PVP	La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 septembre 2018, à l'hôtel de ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné à nouveau le projet de restructuration d'un immeuble d'angle attesté depuis le début du XVIIIème siècle. La Commission juge favorablement l'évolution de la proposition en ce qui concerne l'immeuble d'angle mais demande que la hauteur du nouveau volume sur la rue des Bourdonnais soit réduite et que la demande de permis soit complétée par l'indication des matériaux retenus pour les façades.	PC refusé le 19/12/2018	Vœu suivi

	28/03/2019 (suivi)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 mars 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de restructuration d'un immeuble d'angle du XVIIIème siècle. Le nouveau projet répondant aux demandes de la Commission qui portaient sur la hauteur de la nouvelle construction et la nature des matériaux employés en façade, celle-ci lève le vœu émis en séance plénière le 21 septembre 2018.	20/05/2019 Favorable avec réserve	Vœu levé
214	21/09/2018	63, rue Monsieur le Prince (06e arr.)	PVP	La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 septembre 2018, à l'hôtel de ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet d'extension et de restructuration d'un foyer d'accueil dont le bâtiment sur rue est protégé au P.L.U. La Commission désapprouve, dans son principe, le raccordement du dernier niveau de l'extension sur cour au brisis arrière du logis sur rue et demande que la hauteur du nouveau bâtiment soit réduite d'un étage. Elle souhaite par ailleurs que la largeur de la galerie prévue au rez-de-chaussée sur cour soit réduite de façon à ne constituer qu'une simple galerie de liaison et que les lucarnes présentes sur rue au niveau du terrasson conservent leurs dimensions d'origine. Elle s'oppose enfin à la pose d'une isolation par l'extérieur des façades, probablement préjudiciable à la conservation des maçonneries actuelles, et pour laquelle aucune analyse de l'existant ni notice explicative n'ont été fournies.	En cours d'instruction	
	06/06/2019 (suivi)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 6 juin 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet d'extension d'un foyer d'adolescents. La Commission accepte le projet modifié et lève le vœu pris dans la séance du 21 septembre 2018.	22/07/2019 Favorable avec réserve	Vœu levé
218	25/10/2018	131, boulevard Saint-Michel (05e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 25 octobre 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition d'un immeuble antérieur au percement du boulevard et de l'ensemble des constructions érigées à l'arrière. La Commission souligne l'intérêt historique du bâti et la cohérence de son alignement dans cette portion du boulevard, et s'oppose à la démolition de l'immeuble sur rue. Elle demande également que soit réétudié le projet de démolition des bâtiments de plus petite échelle élevés côté cour, dont certains de bonne facture, qui témoignent de l'histoire de l'occupation de la parcelle.	PC refusé le 26/12/2018	Vœu suivi
	26/09/2019			La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 septembre 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de démolition de l'immeuble établi le long du boulevard. La Commission, après avoir constaté que le nouveau projet renonce à cette démolition, lève le vœu pris dans la séance du 25 octobre 2018. Elle regrette cependant que l'ouvrage en briques décoré de carreaux de faïence situé à l'arrière dans la première cour n'ait pas été conservé et suggère qu'une solution soit trouvée pour sa conservation.	En cours d'instruction	Vœu levé
219	25/10/2018	17, rue Lecourbe et 2-4B, rue de Staël (15e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 25 octobre 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition de trois bâtiments occupant l'angle des deux rues. La Commission, constatant que les principaux bâtiments de la parcelle - l'un de quatre niveaux donnant sur la rue de Vaugirard et l'autre, d'un seul étage, établi à l'arrière - témoignent du paysage ancien du faubourg avant les bouleversements de la fin du XIXème siècle et que leur volumétrie basse constitue un repère caractéristique dans le paysage urbain, s'oppose à la démolition totale de cet ensemble signalé au P.L.U.	PC refusé le 12/11/2018	Vœu suivi
	06/06/2019			La Commission du Vieux Paris, réunie le 6 juin 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de transformation, démolition partielle et surélévation de trois bâtiments appartenant au tissu urbain ancien du quartier. La Commission juge l'évolution du projet sans rapport avec sa demande et renouvelle le vœu pris dans la séance du 25 octobre 2018 qui demandait la préservation de cet ensemble faubourien signalé au P.L.U.	En cours d'instruction	
220	25/10/2018	16, avenue Carnot (17e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 25 octobre 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'un immeuble contemporain du percement de l'avenue. La Commission, après avoir observé qu'à cet emplacement de l'avenue, le front bâti a conservé sa cohérence de forme et d'échelle propre aux percées haussmanniennes et que la toiture de l'immeuble présentant un brisis bombé suivi d'un terrasson à double pente constitue un élément remarquable inspiré du comble en impériale s'oppose à cette demande de surélévation.	En cours d'instruction	
	31/01/2019			La Commission du Vieux Paris, réunie le 31 janvier 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Bernard Gaudillère, a examiné en suivi un nouveau projet de surélévation de l'immeuble La Commission rappelle qu'elle s'est au cours de la séance du 25 octobre 2018 opposé à toute surélévation de ce bâtiment en faisant état de la cohérence de forme et d'échelle de cette portion de l'avenue et renouvelle son vœu.	11/06/2019 Favorable tacite	Vœu non suivi

222	25/10/2018	22, avenue Junot  (18e arr.)	PVP	La Commission du Vieux Paris, réunie le 25 octobre 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de transformation des combles d'un hôtel particulier Art déco protégé au titre du P.L.U. La Commission fait valoir qu'en raison de la protection dont bénéficie le bâtiment, son comble ne peut être modifié et demande l'abandon du projet.		faisabilité
	31/01/2019			La Commission du Vieux Paris, réunie le 31 janvier 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Bernard Gaudillère, a examiné en suivi de faisabilité un projet de redressement de comble d'une villa Art déco protégé au P.L.U La Commission, après avoir pris connaissance du nouveau projet qui se limiterait à une simple modification du chien assis présent en toiture arrière lève son vœu.		
227	21/11/2018	21-21B, rue de Bruxelles  (09e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 novembre 2018 à l'hôtel d'Albret, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a pris connaissance des démolitions exécutées, l'été dernier, dans l'ancien hôtel particulier d'Émile Zola à la demande des propriétaires actuels. La Commission s'insurge contre la destruction de l'escalier en bois qui desservait les salons et le cabinet de travail de l'écrivain situés au premier étage et la suppression des motifs à l'antique qui ornaient les murs du passage d'entrée. La Commission demande à être tenue au courant des mesures prises par la direction de l'urbanisme en réponse à ces actes de vandalisme.		signalement
	28/02/2019			La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 février 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de restructuration de l'immeuble dont les étages bas, sur rue et sur cour furent occupés par Émile Zola de 1889 à sa mort en 1902. La Commission constate que le grand appartement sur rue et sur cour occupé par l'écrivain au rez-de-chaussée et à l'étage a conservé, sans modifications importantes, ses volumes et sa distribution d'époque (passage d'entrée particulière, vestibule et escalier en bois avec poteau d'angle que l'acquéreur s'est engagé à faire remonter, distributions d'étage) et demande la préservation en l'état de ce lieu de mémoire où Zola a écrit « J'accuse ». La Commission estime par ailleurs que cet ancien hôtel particulier, transformé partiellement en immeuble de rapport à la fin du Second Empire mais resté dans sa forme d'origine sur rue et sur cour, constitue un exemple remarquable de l'ancien habitat bourgeois qui se développe autour de la place Vintimille, à l'emplacement de l'ancien Tivoli, après la Monarchie de Juillet. Elle indique que, pour cette raison, elle s'opposerait à toute demande de transformation extérieure et de surélévation de l'ensemble bâti.		faisabilité
	26/09/2019 PC			La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 septembre 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi la restructuration de l'ancien hôtel particulier occupé par Emile Zola. La Commission, après avoir constaté que le permis déposé répond aux demandes qu'elle avait formulées en faisabilité, accepte le projet.	09/10/2019 Favorable avec réserve	Vœu suivi
228	21/11/2018	110-110B, rue de Vaugirard et 93, rue du Cherche-Midi  (06e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 novembre 2018 à l'hôtel d'Albret, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de restructuration du site de l'ancien monastère de la Visitation. La Commission regrette que le maître d'œuvre n'ait pas pris connaissance des archives historiques qui semblent montrer que le plan de datation sur lequel il s'est appuyé pour justifier la démolition de certains bâtiments donnant sur la rue de Vaugirard est erroné. Elle demande à le rencontrer afin que le projet puisse tenir compte de ces nouveaux éléments.	En cours d'instruction	
	06/06/2019			La Commission du Vieux Paris, réunie le 6 juin 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de restructuration de l'ancien monastère de la Visitation. La Commission note avec satisfaction que les recherches historiques complémentaires demandées ont été réalisées et que le projet déposé a été ajusté en conséquence (conservation de la cave ancienne côté rue de Vaugirard). Elle lève le vœu pris dans la séance du 21 novembre 2018.	29/10/2019 Favorable	Vœu levé
230	21/11/2018 (Permis préfet)	2-14, rue Ambroise-Paré  (10e arr.)	MH	La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 novembre 2018 à l'hôtel d'Albret, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné la demande de démolition d'un certain nombre de bâtiments présents dans l'enceinte de l'hôpital Lariboisière. La Commission souhaite que la projet de modernisation de l'hôpital lancé par l'AP-HP ne porte pas atteinte à la mémoire du site et préserve les principaux jalons bâtis de son histoire. Elle demande pour cela la conservation du bâtiment Jean Civiale, construit, à la fin du XIXème siècle, perpendiculairement aux pavillons d'origine et qui se signale par la rigueur de sa composition et la qualité de son architecture.	En cours d'instruction	
	28/03/2019 (permis préfet)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 mars 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de construction du Nouveau Lariboisière sur le site de l'hôpital. La Commission déplore que la démolition de pavillon Jean-Civiale dont elle avait demandé la conservation ait été autorisée et tient à souligner le peu d'intérêt que l'AP-HP porte au patrimoine historique dont elle a la gestion. Elle note que la construction, au nord-est de l'emprise, d'un bâtiment de six niveaux aligné sur deux voies modifie radicalement les vues perspectives et la lecture du site dans son état d'origine, et qu'elle empêche la perception du plan d'urbanisme qui a accompagné la construction de l'hôpital au milieu du XIXème siècle. Elle regrette également que les connexions établies entre la nouvelle construction et trois peignes du bâti historique entraînent la démolition ponctuelle de façades protégées au titre des monuments historiques et referment sur elles-mêmes deux cours qui avaient été laissées ouvertes dans un schéma de composition	En cours d'instruction	

				caractéristique de l'architecture hospitalière du XIXème siècle.		
231	21/11/2018	10-20, rue Robert-de-Flers, 2-10, rue du Théâtre, 1-9, rue Gaston-de-Caillavet et 55-63, qui de Grenelle  (15e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 novembre 2018 à l'hôtel d'Albret, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de reconstruction d'un bâtiment du Front-de-Seine. La Commission s'interroge sur le bien-fondé d'une opération de restructuration qui ferait disparaître une architecture des années 1970 ayant peu d'équivalent dans Paris. Elle demande que les architectes du nouveau projet justifient leur choix en donnant les raisons qui, selon eux, font obstacle à la conservation du bâtiment actuel.	En cours d'instruction	
	31/01/2019			La Commission du Vieux Paris, réunie le 31 janvier 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de reconstruction d'un bâtiment du Front-de-Seine. La Commission, ayant été informée des explications du maître d'œuvre quant au bien-fondé de ses choix, accepte le projet en l'état.	04/04/2019 Favorable avec réserve	Vœu levé
232	21/11/2018	63, avenue de Saint-Ouen  (17e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 novembre 2018 à l'hôtel d'Albret, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition d'un immeuble faubourien édifié dans la deuxième moitié du XIXème siècle. La Commission, attentive à la préservation du paysage ancien le long de l'avenue et hostile à son homogénéisation, s'oppose à la démolition de l'immeuble et demande que le projet s'oriente vers une réhabilitation de l'existant.	06/06/2019 Favorable avec réserve	Vœu non suivi
234	21/11/2018  (nouveau PC)	80, rue Villiers-de-L'Isle-Adam  (20e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 novembre 2018 à l'hôtel d'Albret, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de surélévation d'un pavillon 1900. La Commission accepte le nouveau projet qui renonce à la surélévation du pavillon et se limite à l'établissement d'une construction contemporaine à gauche de la parcelle, et lève le vœu pris le 24 juin 2016.	08/01/2019 Favorable avec réserve	Vœu levé
235	20/12/2018	11B, rue de Vézelay  (08e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 20 décembre 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de restructuration d'un ancien hôtel particulier occupé par de la médiathèque musicale Mahler. La Commission demande que la présentation actuelle de l'ancien passage-cocher, conservé dans son authenticité et particulièrement soigné dans son décor, ne soit pas modifiée. Elle juge inappropriées la suppression des trottoirs et l'installation de vitrines d'applique qui dénatureraient gravement la séquence et réclame qu'un autre dispositif d'accès PMR qui, contrairement à celui projeté, n'impacte pas le lieu, soit proposé.	En cours d'instruction	
	28/02/2019			La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 février 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de restructuration de la médiathèque Gustave Mahler. La Commission, ayant pris connaissance des pièces modificatives déposées en réponse à sa demande, lève le vœu pris dans la séance du 20 décembre 2018.	24/06/2019 Favorable avec réserve	Vœu levé
236	20/12/2018	5, rue de Reuilly  (12e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 20 décembre 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'une maison du faubourg-Saint-Antoine. La Commission accepte la surélévation mais demande que la terrasse prévue côté cour, sans rapport avec la typologie de l'immeuble, soit supprimée et que la pente de toiture correspondante soit poursuivie jusqu'au droit de la façade.	04/02/2019 Défavorable	
	26/09/2019			La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 septembre 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de surélévation d'une maison du faubourg Saint-Antoine. La Commission, après avoir constaté que le nouveau projet, qui reprend le principe d'une toiture à deux pans, répond à sa demande, lève le vœu pris dans la séance du 20 décembre 2018.	04/11/2019 Favorable avec réserves	Vœu levé
237	20/12/2018	18-20, rue d'Aligre et 9-11, place d'Aligre  (12e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 20 décembre 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'un immeuble de construction ancienne dont la hauteur a été probablement modifiée au début du siècle dernier. La Commission se prononce contre la surélévation demandée qui accroîtrait le décalage de niveau avec l'immeuble voisin occupant l'angle de la place, et qui a conservé son gabarit d'origine. Devant le risque de demandes identiques touchant un site particulièrement emblématique du Paris populaire, la Commission demande que la place d'Aligre fasse l'objet d'une étude urbaine qui permettrait à la Ville d'asseoir, à son sujet, un plan particulier de sauvegarde.	13/02/2019 Défavorable	

	28/03/2019			La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 mars 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de transformation en toiture terrasse du comble de l'aile en retour de l'immeuble sur rue, déposé en substitution d'un précédent projet de surélévation refusé par la CVP. La Commission ne fait aucune observation sur le nouveau projet.	En cours d'instruction	Vœu levé
239	20/12/2018	<b>128, rue du Faubourg Saint-Honoré</b>  <b>(08e arr.)</b>	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 20 décembre 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de restructuration d'un immeuble construit dans les années 1950 par l'architecte Abro Kandjian. La Commission demande la conservation des escaliers desservant le bâtiment sur rue et l'aile en retour, qui se distinguent par leur élégance spatiale et le raffinement de leur second œuvre d'inspiration Art déco. La provenance du modèle de rampe choisi par l'architecte (en fer forgé à balustres ornés de motifs géométriques) et qui constitue avec la serrurerie de la porte sur rue un ensemble de ferronneries de très haute qualité mériterait d'être connue.	En cours d'instruction	
	06/06/2019  (suivi)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 6 juin 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de restructuration d'un immeuble de bureaux des années 1950, qui prévoyait la démolition de deux escaliers. La Commission juge que le projet modifié représente une avancée importante par rapport au projet initial et lève le vœu pris dans la séance du 20 décembre 2018.	09/10/2019  Favorable avec réserve	Vœu levé
241	20/12/2018	<b>29, rue du Faubourg-Saint-Martin</b>  <b>(10e arr.)</b>	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 20 décembre 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'ancien un corps de logis XVIIIème du faubourg Saint-Martin. La Commission accepte le projet mais demande que la surélévation proposée ne dépasse pas la hauteur de l'immeuble de droite sans s'aligner sur celui-ci. Elle recommande également l'abandon d'un couverture par un bardage en zinc afin que le nouveau bâtiment et ses mitoyens présentent sur la rue un paysage bâti relativement homogène.	12/02/2019  Défavorable	Vœu suivi
242	20/12/2018	<b>119-123, avenue du Général Michel-Bizot et 15-17, rue Messidor</b>  <b>(12e arr.)</b>	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 20 décembre 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de démolition totale d'un ensemble immobilier des années 1950-1960 pour faire place à une construction contemporaine élevée sur une réplique de la façade actuelle. La Commission recommande l'abandon d'un tel projet qui remplacerait la juxtaposition actuelle de constructions héritées de la constitution progressive du bâtiment par une mise en œuvre factice d'un caractère totalement mensonger.		faisabilité
	26/09/2019  PC			La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 septembre 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition / reconstruction d'un ensemble immobilier à destination de bureaux et d'habitations des années 1950-1960. La Commission refuse le projet déposé qui présente sur rue le même caractère artificiel que la version écartée en faisabilité.	En cours d'instruction	
243	20/12/2018	<b>64, avenue Parmentier et 2-4, rue Léchevin</b>  <b>(11e arr.)</b>	PVP	La Commission du Vieux Paris, réunie le 20 décembre 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité un projet de surélévation et restructuration d'un ancien bâtiment d'occupation mixte transformé ultérieurement en immeuble de bureaux. La Commission accepte la démolition du corps de bâtiment adossé au revers d'une des ailes comme étant de nature à mettre en valeur la cour intérieure mais estime que les autres points du programme (creusement partiel de la cour, dépose des allèges en brique des façades intérieures, rehaussement ou surélévation des combles) seraient de nature à porter atteinte à la qualité de cet ensemble protégé au titre du P.L.U. et qu'elle s'y opposerait si le projet perdurait.		faisabilité
	28/02/2019  PC			La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 février 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de restructuration et de surélévation d'un ensemble de bâtiments de la fin du XIXe siècle protégé au P.L.U. La Commission, constatant que le permis déposé ne tient aucun compte des demandes faites en faisabilité, maintient le vœu pris dans la séance du 20 décembre 2018 qui s'opposait au creusement partiel de la cour, à la dépose des allèges en brique des façades intérieures et au rehaussement ou à la surélévation d'une partie des bâtiments.		
	26/04/2019			La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 avril 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère a examiné en suivi le projet de restructuration d'un immeuble protégé au titre du P.L.U. La Commission considère que le nouveau projet déposé répond à ses demandes et lève le vœu pris dans la séance du 28 février 2019.	02/09/2019  Favorable avec réserve	Vœu levé
244	31/01/2019	<b>8, rue de Castiglione et 17, rue du Mont-Thabor</b>  <b>(01er arr.)</b>	PVP	La Commission du Vieux Paris, réunie le 31 janvier 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a pris connaissance des démolitions lourdes exécutées sans autorisation dans un bâtiment édifié sur le modèle mis au point par les architectes Percier et Fontaine pour la rue de Rivoli au début des années 1800. La Commission est scandalisée par l'ampleur des destructions effectuées qui ont touché certaines des parties	(recours)	signalement

				les plus anciennes de la construction (façade, planchers et murs porteurs) et ont été réalisées au mépris de la protection dont bénéficie l'immeuble. Elle s'oppose à toute régularisation de cette atteinte inadmissible portée au patrimoine et demande à la direction de l'urbanisme d'entamer une procédure afin d'obtenir la reconstitution des parties démolies.		
245	31/01/2019 DP	14, rue de Beaujolais et 9, rue des Petits-Champs  (01er arr.)	PVP	La Commission du Vieux Paris, réunie le 31 janvier 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a pris connaissance de la mise en place d'un ascenseur dans l'escalier ancien d'un immeuble du XVIIIe siècle protégé au P.L.U. La Commission regrette profondément la pose de cette cabine qui entraînera nécessairement d'importants remaniements et démolitions de l'existant (cage centrale et rampe ancienne en fer forgé). Elle souhaite une évolution du droit relatif aux travaux de mise en accessibilité lorsqu'ils touchent des éléments intérieurs remarquables, ce qui permettrait d'imposer aux pétitionnaires le recours à une solution alternative moins préjudiciable lorsque l'intervention porte atteinte à un escalier historique.		signalement
246	31/01/2019	Route de Sèvres-à-Neuilly, Bois de Boulogne  (16e arr.)	MH	La Commission du Vieux Paris, réunie le 31 janvier 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a longuement évoqué la procédure en cours concernant le château de Bagatelle. Ce projet de concession pour une très longue durée (20 ans) pose en effet divers problèmes, s'agissant d'un bâtiment du XVIIIème siècle d'une très grande valeur historique et patrimoniale. En premier lieu, la Commission regrette le secret actuel entourant le cahier des charges afférent à l'appel à la concurrence et remis aux candidats. Ce secret ne repose sur aucune obligation juridique : la Ville est certes tenue de ne pas divulguer le contenu des offres déposées par les candidats, mais rien dans les textes ni la jurisprudence ne lui interdit d'expliquer les objectifs de l'appel à la concurrence et les contraintes imposées au futur concessionnaire, notamment sur l'utilisation du bâtiment et les garanties patrimoniales qu'exige sa qualité. Ce secret la prive de pouvoir apprécier la pertinence de l'opération par rapport aux enjeux historiques. Elle s'étonne par ailleurs que la Ville puisse déléguer à un concessionnaire la réparation des dommages qu'elle a par négligence laissé s'aggraver alors que les désordres dans les maçonneries et la fragilité du bâtiment, construit très rapidement, étaient connus de longue date. La Commission a entendu la responsable du service des concessions (direction des finances et des achats) et donne acte des quelques informations fournies en séance touchant le respect du bâtiment, de ses agencements et décors intérieurs. Elle prend note que le château sera réservé en principe à une utilisation culturelle, tout en s'inquiétant du caractère très général de la définition. Surtout, elle s'inquiète du caractère purement oral de ces assurances, ce qui, venant après huit mois de secret, n'est pas de nature à la rassurer. Seule une communication écrite, que la Commission réclame avec beaucoup d'insistance, pourrait lever ces doutes. La Commission demande également qu'au terme de la procédure d'analyse des offres, le projet retenu lui soit présenté sans délai afin qu'elle s'assure de son adéquation avec la dimension patrimoniale du château. Elle souhaite également que le rapport d'exploitation qui sera, chaque année, fourni à la Ville par le concessionnaire lui soit alors transmis pour information.		signalement
	04/07/2019			La Commission du Vieux Paris a examiné à deux reprises le projet de concession du château de Bagatelle. À la suite de sa séance du 4 juillet, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, elle exprime sa vive opposition à l'exploitation commerciale événementielle de ce lieu. En janvier dernier, la CVP avait appris que la municipalité lançait un appel à la concurrence portant sur la gestion de diverses parties du domaine de Bagatelle. Ce projet ne consistait pas seulement à concéder l'usage du restaurant et d'autres espaces traditionnellement dévolus à une exploitation commerciale par un concessionnaire. Pour la première fois depuis qu'elle en a acquis la propriété en 1905, la Ville entendait concéder le château de Bagatelle, joyau du XVIIIème siècle construit en 1777 par l'architecte Bélanger pour le comte d'Artois et décoré intérieurement par les plus grands sculpteurs ornementalistes de l'époque, N. Lhuillier et J.-D. Dugourc. Sa valeur artistique se double en outre d'un grand intérêt historique compte tenu de ses propriétaires successifs. La CVP avait d'ailleurs longuement visité ce lieu exceptionnel en janvier 2018. Alarmée par le secret qui entourait le cahier des charges de cet appel d'offres, la CVP auditionna le 31 janvier la Direction des Finances de la Ville, qui affirma catégoriquement que le projet était à destination culturelle et que le contrat de concession préciserait en détail cette vocation. La CVP en avait pris acte dans un vœu, tout en demandant une confirmation écrite de ces éléments, qui ne lui a jamais été fournie. Le contrat de concession est soumis au Conseil de Paris des 8-11 juillet. Son contenu, que la CVP a longuement analysé le 4 juillet, justifie ses inquiétudes. Il ne contient strictement aucune obligation de conserver au château une vocation culturelle. Bien au contraire, il demande « l'exploitation du château, a minima sur le rez-de-chaussée », c'est-à-dire les salons les plus précieux et les seuls restaurés. En outre, afin de faciliter cette exploitation commerciale événementielle, il autorise le concessionnaire, pour les vingt ans que durera la concession, à vider ces salons des meubles du XVIIIème siècle que la Ville a peu à peu achetés pour remettre ces lieux dans leur présentation d'origine. La Commission du Vieux Paris affirme son opposition totale à l'utilisation du château pour toute manifestation à caractère commercial événementiel, et demande expressément que ce lieu, qu'aucune autre propriété de la Ville de Paris n'égale en qualité artistique, soit consacré à des utilisations et activités culturelles, conformément aux		signalement

				engagements pris en janvier dernier. La Commission demande le maintien in situ, sans dérogation possible, du mobilier ancien actuellement en place dans les différentes pièces, qui participe de la très grande valeur historique et patrimoniale du bâtiment, classé monument historique en 1978. La Commission émet enfin le vœu que les jardins de Bagatelle soient protégés au titre des monuments historiques en raison de leur incontestable intérêt patrimonial		
247	31/01/2019	<b>9, passage du Cheval-Blanc</b>  <b>(11e arr.)</b>	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 31 janvier 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation et de restructuration partielle des bâtiments de la cour d'Avril. La Commission s'oppose au projet qui risquerait de mettre en péril des bâtiments fragiles à ossature et pans de bois, et dont le développement architectural (terrasses successives établies en gradins) est sans rapport avec l'échelle de la cour et son paysage évocateur du passé artisanal du passage. En revanche, la Commission n'émet aucune objection à la suppression des petites constructions qui obstruent actuellement le volume de la cour.	17/05/2019  Défavorable	Vœu suivi
248	31/01/2019	<b>36, rue de Dantzig</b>  <b>(15e arr.)</b>	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 31 janvier 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'un immeuble faubourien. La Commission demande que la hauteur de la surélévation soit fortement diminuée de façon à en minimiser l'ampleur par rapport au bâtiment d'origine. Elle souhaite par ailleurs que son écriture soit compatible avec celle de la partie ancienne de l'immeuble.	12/03/2019  Défavorable	
	21/11/2019  (suivi)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 novembre 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de surélévation d'un immeuble ancien du quartier de Vaugirard. La Commission reconnaît que le projet a évolué favorablement mais soumet la levée de vœu à une baisse plus importante de la hauteur de la surélévation.	En cours d'instruction	
249	31/01/2019	<b>64, rue de La Folie-Méricourt</b>  <b>(11e arr.)</b>	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 31 janvier 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation et d'isolation par l'extérieur d'un immeuble et de son aile datant de 1878. La Commission s'oppose à la surélévation de cet ensemble dont le gabarit est caractéristique du paysage faubourien. Elle rejette par ailleurs toute pose sur la rue d'une isolation par l'extérieur qui transformerait radicalement le caractère de la façade et compromettrait sa conservation.	02/04/2019  Défavorable	Vœu suivi
250	31/01/2019	<b>3, rue Ernest-Hebert et 11, avenue du Maréchal-Maunoury</b>  <b>(16e arr.)</b>	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 31 janvier 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation de cet hôtel particulier. La Commission attire l'attention de la direction de l'urbanisme sur la servitude de hauteur portée dans le contrat de vente du terrain établi le 10 avril 1951 entre la ville et l'acquéreur et indiquant que le bâtiment à construire devra être « enfermé dans un gabarit déterminé par une verticale de quatorze mètres, un quart de cercle de quatre mètres de rayon et une tangente horizontale à cet arc de cercle ». Quelle que soit la validité aujourd'hui de cette disposition, la Commission s'oppose au projet de surélévation déposé qui remettrait en cause l'égalité de hauteur entre les immeubles de l'îlot, issue directement du respect de la servitude, et l'harmonie paysagère qui en résulte.	25/02/2019  Défavorable	Vœu suivi
251	31/01/2019	<b>62, rue Jean-Pierre-Timbaud et 28-30, rue Édouard-Lockroy</b>  <b>(11e arr.)</b>	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 31 janvier 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition d'une maison d'angle élevée au milieu du XIXème siècle. La Commission renouvelle le vœu d'opposition pris par la CVP sur un projet identique dans sa séance du 20 novembre 2012 qui soulignait la valeur patrimoniale de l'édifice et son importance dans le paysage de la rue.		
	04/07/2019			La Commission du Vieux Paris, réunie le 4 juillet 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de démolition d'une maison d'angle construite au milieu du XIXème siècle. Le pétitionnaire ayant reconduit sans changement son projet initial, la Commission renouvelle son vœu pris dans la séance du 31 janvier 2019.	En cours d'instruction	
252	31/01/2019	<b>100, boulevard de la Villette</b>  <b>(19e arr.)</b>	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 31 janvier 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition totale d'un immeuble faubourien construit le long de l'ancienne barrière. La Commission repousse cette demande de démolition en mettant en avant l'intérêt paysager de cette construction basse de 8 travées de long du boulevard, qui est, avec l'immeuble établi à l'arrière, une des dernières traces de la première urbanisation du secteur au milieu du XIXème siècle.	26/02/2019  Défavorable	Vœu suivi
253	31/01/2019	<b>1, ruelle Fraisier</b>  <b>(12e arr.)</b>	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 31 janvier 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité un projet de démolition d'une maison édifiée à proximité immédiate du viaduc des arts. La Commission s'opposerait le cas échéant à cette démolition en raison de l'intérêt historique de la construction d'un caractère simple mais qui est antérieure à l'établissement de l'ancien viaduc du chemin de fer et au percement de l'avenue Daumesnil. Elle suggère à l'actuel propriétaire de s'orienter plutôt vers d'un programme de reprise en sous-œuvre précédé d'une étude géo- technique.		faisabilité

254	28/02/2019	<b>Place des Fêtes (19e arr.)</b>	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 février 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de réaménagement de la place, qui prévoit la démolition de la pyramide installée en partie haute pour lui substituer un équipement associatif dont la forme architecturale reste à préciser. La Commission, après avoir pris connaissance des origines de cette œuvre installée au centre du parvis en 1995 et jugé de sa qualité, demande que l'ouvrage et sa dalle de granite noir fassent l'objet d'un démontage soigneux et soient réinstallés, après leur restauration, à un autre emplacement. Afin de permettre la réalisation effective de ce transfert, la commission souhaite que l'opération soit inscrite au programme de réaménagement du lieu.	18/07/2019 Favorable avec réserve	Vœu non suivi
255	28/02/2019	<b>24, avenue Marceau et 10, impasse du Docteur Jacques-Bertillon (08e arr.)</b>	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 février 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition totale d'un ancien hôtel particulier de l'avenue construit en 1883 et transformé en immeuble de bureaux après 1950. La Commission constate qu'en dépit des lourdes transformations intérieures qui ont dénaturé l'hôtel à la fin du siècle dernier, sa façade d'origine a été maintenue sur la rue et qu'il y a lieu de la conserver en place, sans surélévation, de façon à préserver l'une des dernières traces du paysage urbain de l'avenue à l'époque de son premier lotissement.	13/05/2019 Défavorable	
	26/09/2019			La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 septembre 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de démolition de l'ancien hôtel particulier construit sur l'avenue en 1881. La Commission accepte le nouveau projet déposé qui conserve en partie le bâtiment et garde la totalité de sa façade principale, et lève le vœu pris dans la séance du 28 février 2019.	En cours d'instruction	Vœu levé
256	28/02/2019	<b>6, rue de Marivaux, 7, rue Favart et 11, boulevard des Italiens (02e arr.)</b>	PVP	La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 février 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'un immeuble Monarchie de Juillet adossé au pignon nord du théâtre de l'Opéra-Comique. La Commission s'oppose à cette demande de surélévation qui aurait pour conséquence de défigurer l'immeuble inscrit dans une des séquences historiques remarquables des Grands boulevards. Elle rappelle que le bâtiment est pour cette raison protégé au P.L.U. de la Ville de Paris.	28/03/2019 Défavorable	Vœu suivi
257	28/02/2019	<b>101, rue La Fayette (10e arr.)</b>	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 février 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de surélévation d'un immeuble issu du lotissement de la partie méridionale de l'ancien clos Saint-Lazare. La Commission après avoir constaté l'homogénéité de la séquence d'immeubles établie sur la rive nord de la rue La Fayette dans le prolongement de la place Franz Liszt s'oppose à la surélévation envisagée et demande au pétitionnaire de renoncer à son projet.		faisabilité
258	28/02/2019	<b>57B, rue de Babylone et 1, rue Monsieur (07e arr.)</b>	MH+PSMV	La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 février 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de restructuration de l'ancien cinéma La Pagode. La Commission se déclare favorable au projet qu'elle juge intelligemment conçu et de nature à remettre en valeur ce haut lieu du cinéma et de la cinéphilie tout en améliorant le fonctionnement.		faisabilité
259	28/03/2019	<b>58, rue de la Colonie et 105, rue Bobillot (13e arr.)</b>	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 mars 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'un immeuble ancien élevé à un carrefour de rues et bénéficiant de vues lointaines. La Commission ne s'oppose pas à la surélévation mais demande que les façades projetées, dépourvues de tout caractère, soient modifiées afin d'affirmer une identité en rapport avec le registre des immeubles parisiens.	En cours d'instruction	
260	28/03/2019	<b>95, rue Beaubourg (03e arr.)</b>	PVP	La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 mars 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'un immeuble appartenant à une séquence cohérente de maisons anciennes construites au XVIIème et au XVIIIème siècle. La Commission s'oppose à la modification du gabarit de cet immeuble protégé par la ville de Paris dont le nombre d'étages carrés (3) est expressément mentionné dans la motivation de la protection par le PLU.	26/06/2019 Défavorable	Vœu suivi
261	28/03/2019	<b>11, boulevard Beaumarchais et 12, rue Jean-Beausire (04e arr.)</b>	PVP	La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 mars 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de création d'un ascenseur sur cour dans un immeuble datant de la fin du XVIIIème siècle. La Commission ne s'oppose pas à la création de l'ascenseur mais demande que son insertion soit respectueuse de l'existant et se fasse sans couverture de la courette, ni création d'un hall masquant l'arcade ancienne d'entrée de l'escalier. Elle souhaite également que les fenêtres de la travée gauche de l'aile reliant les deux corps de logis soient conservées en l'état.	En cours d'instruction	
262	28/03/2019	<b>1-21, rue Descartes (05e arr.)</b>	MH	La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 mars 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de restructuration et d'extension du pavillon d'entrée de l'ancienne École Polytechnique classé monument historique. La Commission rejette le projet qui provoquerait des percements et démolitions d'allèges en façade, et le remplacement à neuf de la totalité des planchers et des escaliers. Surtout, la transformation de la cour intérieure en cour couverte modifierait totalement la lecture du bâtiment et	05/09/2019 Favorable avec réserve	Vœu non suivi

				supprimerait son aménagement paysager arboré, ce qui lui semble inconcevable dans le contexte de protection des espaces verts promue par la Ville de Paris en raison de l'évolution climatique.		
263	28/03/2019	10, rue Gît-le-Coeur (06e arr.)	PVP	La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 mars 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet d'installation d'un ascenseur dans l'une des cages d'escalier d'un immeuble protégé au P.L.U. La Commission s'oppose avec la plus grande vigueur au projet qui entraînerait la perte du jour central accompagnée de la démolition des volutes des marches d'entrée et de la découpe de la rampe en ferronnerie à arcades surmontée d'un décor de postes caractéristique des escaliers du XVIIIème siècle. Elle juge également important de rappeler que l'ouvrage, comme deux autres escaliers de cet ensemble bâti construit sur une base XVIIème, est protégé au titre des monuments historiques.	30/04/2019 Défavorable	Vœu suivi
264	28/03/2019	249, rue de Charenton (12e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 mars 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de surélévation d'un immeuble de l'ancien village de Bercy construit dans le premier tiers du XIXème siècle. La Commission déconseille cette surélévation dont la hauteur viendrait rompre le front bâti continu de la séquence dans laquelle il s'insère. La présentation de cette surélévation est sans rapport avec le registre de l'immeuble faubourien.		faisabilité
265	26/04/2019	Berges de Seine	UNESCO	La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 avril 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a pris connaissance du projet d'extension mineure du périmètre UNESCO des rives de la Seine à Paris. La Commission a pris note du caractère mineur de l'extension envisagée pour le site UNESCO existant. S'agissant de la zone tampon qui doit être créée autour du site proprement dit, la Commission exprime son désaccord quant à l'emprise envisagée et souhaite qu'une réflexion soit élaborée sur la possibilité d'étendre cette zone, en bord de Seine, jusqu'aux limites communales.		signallement
266	26/04/2019	50, rue du Faubourg-Saint-Antoine et 6-10/11, passage de la Boule-Blanche (12e arr.)	PVP	La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 avril 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'une maison de petite échelle, édifiée au XVIIème ou XVIIIème siècle et appartenant au paysage ancien du faubourg. La Commission s'oppose à la surélévation de cette construction qui appartient à un ensemble bâti protégé au titre du P.L.U. et qui constitue, à l'entrée du passage de la Boule-Blanche, un parfait exemple du processus de sédimentation architecturale du faubourg Saint-Antoine.	10/06/2019 Rejet implicite	Vœu suivi
267	26/04/2019	21, avenue Parmentier (11e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 avril 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'une maison bourgeoise construite le long de l'avenue en 1914. La Commission accepte le principe d'une surélévation mais demande que la construction soit diminuée d'un étage afin de conserver une différence de hauteur avec l'immeuble de gauche. Elle souhaite également que la nouvelle construction reprenne le principe d'une toiture à deux pentes en cohérence avec le paysage ancien de l'avenue. La Commission s'oppose par ailleurs à l'installation d'un ascenseur dans la cage de l'escalier intérieur qui constitue un des éléments remarquables de l'immeuble et demande qu'une solution alternative, moins préjudiciable, soit étudiée.	En cours d'instruction	
268	26/04/2019	19-21, rue Jean-Goujon (08e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 avril 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de restructuration intérieure et de remplacement partiel des façades sur cour d'un immeuble construit en 1931 par Auguste Labussière et Marcel Reby pour la société Rhône-Poulenc. La Commission fait valoir que les façades des bâtiments, qui reproduisent sur rue et sur cour les mêmes divisions et les mêmes scansion principales, composent un ensemble d'une grande cohérence, y compris dans le choix des matériaux de parement soigneusement différenciés selon l'emplacement (la pierre de taille sur la rue, la brique sur la cour). Elle s'oppose, pour cette raison à leur remplacement, dans les parties hautes de la cour, par une verrière dont l'intrusion fragmenterait une composition dont l'homogénéité a été préservée.	20/06/2019 Défavorable	
	04/07/2019			La Commission du Vieux Paris, réunie le 4 juillet 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de remplacement par un volume vitré des gradins supérieurs des bâtiments sur cour d'un siège social des années Trente. Au vu du nouveau projet qui remplace le volume cintré par des nouvelles façades reprenant la géométrie des façades existantes, la Commission lève le vœu pris dans la séance du 26 avril 2019.	26/11/2019 Favorable avec réserve	Vœu levé
269	26/04/2019	10-12, place de la Bourse et 11-13, rue Feydeau (02e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 avril 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de restructuration et surélévation d'un ensemble immobilier composé de trois immeubles construits autour de 1830. La Commission s'oppose à la création en toiture d'un volume vitré de grande ampleur qui serait visible à longue distance en raison des vues éloignées dont bénéficie l'immeuble à partir de la place de la Bourse. La Commission demande par ailleurs que cet ensemble immobilier soit inscrit dans la liste des bâtiments protégés en P.L.U. en raison de sa présence majeure dans le paysage urbain de la place.		

	26/09/2019			La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 septembre 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de restructuration d'un ensemble immobilier monarchie de Juillet. La Commission accepte le nouveau projet qui renonce à la construction en toiture d'un volume vitré de grande ampleur qu'elle avait refusée et lève le vœu pris dans la séance du 26 avril 2019.	24/10/2019 Favorable avec réserve	Vœu levé
270	26/04/2019	87, rue du Charolais (12e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 avril 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition d'un ancien bâtiment du tri postal du secteur Gare de Lyon-Daumesnil (zone ferroviaire Charolais-Rambouillet). La Commission regrette de n'être consultée que tardivement sur ce grand projet urbain engagé depuis 2016 et juge désastreuse, sur le plan patrimonial, la disparition déjà programmée des halles ferroviaires qui, par leur longueur et la diversité des solutions constructives utilisées, constituent un ensemble unique à Paris. La Commission demande que soit réexaminé le projet de démolition de l'ancien tri postal qui, malgré les remaniements ultérieurs, a conservé un caractère original d'une grande simplicité et souhaite que le projet s'oriente plutôt vers une réhabilitation du bâtiment existant.	07/06/2019 Favorable	Vœu non suivi
271	26/04/2019	2-10, place Napoléon-III et 14-16, rue de Dunkerque (10e arr.)	MH	La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 avril 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de transformation et d'agrandissement de la Gare du Nord. La Commission s'alarme de la densité du projet qui prévoit de tripler les surfaces disponibles avec une forte proportion de surfaces commerciales en ajoutant notamment, de nouvelles constructions dans la profondeur de la parcelle, le long de la rue du faubourg- Saint-Denis. Elle demande expressément la conservation du « hall d'échanges Transilien » œuvre de l'architecte-ingénieur Jean-Marie Duthilleul qui s'est montré, il y a moins de vingt ans, respectueux de l'architecture de la gare en prolongeant avec des matériaux contemporains et une grande finesse les rythmes de la halle adjacente construite par Hittorff. Elle juge sous ce rapport tout à fait regrettable le projet actuel de construction au-dessus des voies, de passerelles closes qui, en coupant le volume des nefs historiques, altéreront les perspectives et porteront atteinte à la légèreté du grand vide central qui est une des œuvres les plus remarquables d'Hittorff.		faisabilité
272	26/04/2019	19, rue Balzac (08e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 avril 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de surélévation d'un ancien hôtel particulier construit en 1871 au moment du lotissement de la partie nord du domaine de la Folie-Beaujon. La Commission, observe que la morphologie de l'ancien hôtel et sa distribution d'origine ont été globalement conservées, en dépit de quelques transformations opérées principalement au revers et demande l'abandon de ce projet de surélévation qui dénaturerait la construction et ferait disparaître le dernier témoin du paysage ancien de la rue.		faisabilité
273	26/04/2019	2-6, rue Eugène Reisz et 90-92, boulevard Davout (20e arr.)	PVP	La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 avril 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de restructuration d'un groupe scolaire construit, dans les années Trente, à l'emplacement de l'enceinte de Thiers. La Commission prend note des transformations envisagées (création d'un niveau continu construit en surélévation de l'actuelle terrasse dans la partie courbe du bâtiment et construction d'un volume bas à l'angle du boulevard Davout et de la rue Auguste-Chapuis) et attend l'examen du projet architectural pour se prononcer.		faisabilité
274	26/04/2019	45, rue de la Brèche aux Loups (12e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 avril 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère a examiné en faisabilité le projet de démolition d'une maison basse de l'ancienne commune de Bercy. La Commission considérant que cette maison est le dernier témoin du paysage ancien de la rue dans cette portion de la voie indique qu'elle s'opposerait au projet si celui-ci perdurait.		faisabilité
275	26/04/2019	15, rue Saint-Antoine et 14, rue Castex (04e arr.)	PSMV	La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 avril 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère a examiné en faisabilité le projet de surélévation d'une maison d'angle antérieure à la Révolution. La Commission considère que la maison dans son élévation actuelle est un témoignage précieux de l'ancien paysage de la rue à proximité de l'église de la Visitation et indique qu'elle s'opposerait au projet si celui-ci perdurait.		faisabilité
276	06/06/2019	70, rue Georges- Lardennois (19e arr.)	PVP	La Commission du Vieux Paris, réunie le 6 juin 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a pris connaissance de la mise en vente très prochaine de la maison Zilvelli et de la menace de démolition qui pèse sur cette construction de 1934 frappée récemment d'un arrêté municipal d'interdiction à l'accès et à l'occupation en raison des désordres structurels importants constatés. Après avoir souligné la qualité architecturale remarquable de cette œuvre issue du mouvement moderne, construite par l'architecte Jean Welz dans la lignée de la production contemporaine de Le Corbusier, la Commission demande à la Direction régionale des affaires culturelles et à la Ville de Paris de prendre d'urgence toute les mesures propres à garantir sa préservation, en favorisant en particulier la réalisation des premiers travaux d'urgence nécessaires à sa confortation. La Commission souhaite également que soit engagée sans délai une procédure visant sa protection monument historique et déclare qu'elle s'opposera catégoriquement à toute demande de démolition de la maison Zilvelli dont elle rappelle qu'elle est protégée au titre du P.L.U.		signalement

277	06/06/2019	25-27, rue de Constantinople et 78, rue du Rocher  (08e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 6 juin 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a pris connaissance du projet de démolition d'un garage des années 1920. La Commission accepte le projet mais demande que la hauteur du nouveau bâtiment ouvrant sur la rue de Constantinople ne dépasse pas celle des immeubles mitoyens de part et d'autre. Elle souhaite également que soit conservé, à l'arrière, jusqu'au R+2, l'immeuble ouvrant sur la rue du Rocher.		
	04/07/2019			La Commission du Vieux Paris, réunie le 4 juillet 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de démolition des années Vingt ouvrant sur deux rues. Au vu des informations apportées par le maître d'ouvrage concernant la nécessité de dépolluer préalablement le site pour permettre la construction, sur le site, d'un groupe scolaire, la Commission lève le vœu pris dans la séance du 6 juin 2019.	17/10/2019  Annulation	
278	06/06/2019  (Permis Préfet)	14, rue Perrée, 2-4, rue Paul-Dubois et 1-3, rue Gabriel-Vicaire  (03e arr.)	PVP	La Commission du Vieux Paris, réunie le 6 juin 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de reconversion de l'ancien hôtel de la Garantie en commissariat central d'arrondissement. Après avoir rappelé que l'immeuble est protégé au P.L.U., la Commission condamne le choix d'un programme incompatible avec la préservation de cet ensemble bâti remarquable dont les dispositions intérieures et extérieures n'ont été jusqu'ici que peu modifiées. Elle s'oppose en conséquence au remplissage des parties hautes par des constructions neuves, ce qui modifierait la volumétrie du bâtiment, et s'insurge contre la démolition de l'escalier d'honneur qui aurait pour effet de disloquer la séquence d'entrée du bâtiment, calquée sur la distribution des anciens hôtels particuliers. La Commission critique également le grand nombre de démolitions et percements intérieurs et extérieurs (façade principale) ainsi que la perte de la majeure partie du second œuvre d'origine encore présent (mosaïque de sol et dalles de verre en particulier). Elle juge également irrecevables les transformations apportées aux grands espaces sous verrière, qui dénatureraient gravement le cœur du bâtiment (traitement acoustique et thermique de l'ancienne salle des guichets et perte de la transparence au fond de la cour d'honneur).	11/07/2019  Favorable avec réserve	Vœu non suivi
279	06/06/2019	103, rue Ordener  (18e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 6 juin 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition d'une maison basse construite en 1878 par l'architecte Jean-Baptiste Alfred Touret. La Commission s'oppose à la démolition de cette petite construction de présentation très soignée, en parfait état intérieur, qui témoigne d'un type d'habitation bourgeoise mono familiale dont très peu d'exemples subsistent aujourd'hui rue Ordener.	28/08/2019  Défavorable	Vœu suivi
280	06/06/2019	11-13, rue Hector-Malot  (12e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 6 juin 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité un projet de surélévation d'une maison basse construite au début des années 1920 à proximité de la gare de Lyon. La Commission accepte, dans son principe, le projet de surélévation de cinq niveaux de la maison existante et prend note que les parties communes et les anciens appartements seraient préservés dans leur état d'origine. Elle indique qu'elle reverra l'adresse après dépôt du permis de construire afin de se prononcer sur le projet architectural finalement retenu.		faisabilité
281	04/07/2019	94-96, rue de Charonne et 44-46, rue Faidherbe  (11e arr.)	MH	La Commission du Vieux Paris, réunie le 4 juillet 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a pris connaissance du projet d'épaississement partiel d'une façade sur cour d'un des bâtiments du Palais de la Femme. La Commission déplore que le permis de construire ait été délivré avant qu'elle se soit prononcée sur cette opération qui, pour un gain de surfaces supplémentaires réduit, portera gravement atteinte à une façade protégée au titre des monuments historiques. La Commission du Vieux Paris demande qu'une étude complète et compatible avec l'existant lui soit présentée.  Elle souhaite que l'épaississement autorisé retrouve pour le moins la même qualité de matériaux que celle de la construction d'origine.	14/06/2019  Favorable avec réserve	Délivré avant examen par la CVP
282	04/07/2019	16-18, rue Armand-Carrel  (19e arr.)	PVP	La Commission du Vieux Paris, réunie le 4 juillet 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné un projet de démolition d'un bâtiment à rez-de-chaussée du à Denis Honegger, prolongeant une barre de logements de 4 étages construite par le même architecte. La Commission rappelle que ce corps de bâtiment est protégé au P.L.U et s'oppose à sa démolition. Elle souligne que l'immeuble de 7 étages construit en appui sur le mur pignon du bâtiment d'Honegger en changerait considérablement l'échelle et porterait atteinte à la clarté du plan-masse conçu par l'architecte Elle fait également observer que le comblement de l'actuelle dent creuse aurait pour conséquence de supprimer la vue depuis la rue sur le cœur de l'îlot qui porte une des plus belles réussites urbaines de construction de logements sociaux.	En cours d'instruction	
	21/11/2019  (suivi)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 novembre 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de démolition partielle d'un ensemble protégé au P.L.U. La Commission considère que le nouveau projet, qui renonce à la démolition du prolongement à rez-de-chaussée de l'immeuble construit par Honegger, respecte sa demande et lève le vœu pris dans la séance du 4 juillet 2019.	En cours d'instruction	Vœu levé

283	04/07/2019	<b>7B, avenue de Saint-Mandé</b> <b>(12e arr.)</b>	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 4 juillet 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné un projet de nouvelle surélévation d'une maison ancienne déjà rehaussée d'un niveau en 1995. La Commission se prononce contre cette construction hors d'échelle, dont le pignon aveugle et le profil du couronnement sont particulièrement disgracieux. Elle dénonce en même temps le caractère provocateur et caricatural de la proposition qui s'affranchit délibérément de toute prise en considération du paysage urbain.	08/08/2019 Défavorable	Vœu suivi
284	04/07/2019	<b>5, avenue Velasquez</b> <b>(08e arr.)</b>	PVP	La Commission du Vieux Paris, réunie le 4 juillet 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité un projet de surélévation d'un ancien bâtiment d'écuries d'un hôtel particulier élevé après 1870 à proximité du Parc Monceau. Au vu de la qualité patrimoniale de l'hôtel particulier construit sur la parcelle et inscrit au P.L.U., la Commission demande, avant de se prononcer, la réalisation d'une étude historique portant sur l'ensemble du site de l'hôtel.		faisabilité
285	04/07/2019	<b>41, boulevard Vincent-Auriol</b> <b>(13e arr.)</b>	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 4 juillet 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de démolition totale d'un ancien site SNCF. Au vu des éléments présentés, la Commission souligne la cohérence architecturale de cet ensemble immobilier construit le long du boulevard et à l'arrière entre le dernier tiers du XIXème et le début des années Trente et insiste sur l'intérêt que représente, au regard de l'histoire du post modernisme, la reconversion « High-Tech » conduite dans les années 1980. Elle souhaite pour cela que la réflexion en cours sur le devenir du site s'oriente vers une préservation des constructions actuelles aptes à subir de nouvelles évolutions.		faisabilité
286	04/07/2019	<b>158, rue de Tolbiac et 57-63, rue du Moulin-des-Prés</b> <b>(13e arr.)</b>	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 4 juillet 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de démolition totale d'une crèche municipale construite en 1962 par l'architecte Philippe Dubois-Brunet. La Commission indique qu'elle s'opposerait, si nécessaire, à la démolition du bâtiment qui se rattache au mouvement moderne et se fait remarquer par un soin particulier porté au détail. Elle soutient pour cela la réflexion en cours sur l'élaboration d'un nouveau cahier des charges opérationnel permettant la préservation du bâtiment.		faisabilité
287	04/07/2019	<b>9, rue Vauquelin</b> <b>(05e arr.)</b>	PVP	La Commission du Vieux Paris, réunie le 4 juillet 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de transformation et de surélévation du séminaire israélite construit en 1882 par l'architecte Alfred Aldrophe. La Commission indique qu'elle s'opposerait, si nécessaire, à la surélévation de l'immeuble sur rue qui est protégé au P.L.U., ainsi qu'à la construction au revers du bâtiment d'une terrasse donnant sur la cour qui supprimerait la symétrie du plan établi par l'architecte.		faisabilité
288	26/09/2019	<b>261, rue Saint-Honoré et 16, rue Cambon</b> <b>(01er arr.)</b>	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 septembre 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de modification partielle au rez-de-chaussée et au 1er étage de la façade du rez-de-chaussée des immeubles occupant l'angle des deux rues. La Commission rejette l'ouverture de grandes baies vitrées montant jusqu'à la corniche basse du 2ème étage après démolition des trumeaux de maçonnerie et du plancher d'entresol. Elle souligne que la pose d'un nouveau matériau blanc en applique masquera le grand appareil à refends caractéristique du néo-classicisme de la fin du XVIIIème siècle et relève qu'une telle intervention aurait pour conséquence de modifier radicalement la trame verticale des étages qui est un des éléments constitutifs de l'immeuble.	16/10/2019 Favorable avec réserve	Vœu non suivi
289	26/09/2019	<b>3, place Saint-Michel et 36-38, rue de la Huchette</b> <b>(05e arr.)</b>	PVP	La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 septembre 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de restructuration intérieure d'un immeuble dessiné par Gabriel Davioud et protégé au titre du P.L.U. La Commission, après avoir constaté le bon niveau d'authenticité de l'intérieur de l'immeuble caractéristique de l'architecture haussmannienne (cour intérieure ouverte, circulations et distribution des pièces, éclectisme du décor porté), souhaite que le pétitionnaire établisse un relevé détaillé des éléments remarquables et modifie son projet dans le but d'en assurer leur sauvegarde.	En cours d'instruction	
290	26/09/2019	<b>7-9, rue de l'Équerre</b> <b>(19e arr.)</b>	PVP	La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 septembre 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de surélévation d'un garage des années 1930. La Commission rappelle que la direction de l'urbanisme a refusé par deux fois à la démolition totale du bâtiment et ajoute, pour sa part, qu'elle s'oppose également à tout projet de surélévation de cette construction qui est protégée au titre du P.L.U.		faisabilité
291	26/09/2019	<b>6, avenue de Taillebourg</b> <b>(11e arr.)</b>	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 septembre 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de démolition totale d'une ancienne guinguette du quartier du Petit Charonne. La Commission recommande la conservation de l'ouvrage de charpenterie du logis principal qui témoigne du très grand savoir-faire des maîtres charpentiers du XVIIIème siècle et souhaite qu'une solution alternative au projet soit étudiée.		faisabilité
292	17/10/2019	<b>4, place du Louvre (01er arr.), 8, rue de la Banque (02e arr.) et 2, place</b>	PVP + MH	La Commission du Vieux Paris, réunie le 17 octobre 2019 à la mairie du 1 <sup>er</sup> arrondissement, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de changement d'affectation des mairies des 1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> arrondissements consécutif à la création d'un secteur électoral et administratif unique regroupant les quatre premiers arrondissements de Paris.		signallement

		<b>Baudoyer (04e arr.)</b>		<p>La Commission exprime sa crainte que la reconversion de ces bâtiments emblématiques, construits pour certains par de très grands architectes (Jacques-Ignace Hittorff et Antoine-Nicolas Bailly), ne porte atteinte à leur charge monumentale et symbolique. Elle demande que les salles, circulations et monuments d'origine les plus marquants ne soient pas modifiés (vestibules, escaliers d'honneur, salles des mariages, salles des fêtes, monuments aux morts, etc...) et que l'on dresse un inventaire du mobilier historique encore présent dans les lieux afin de le préserver du risque de dispersion.</p> <p>La Commission souhaite par ailleurs que la Ville propose à l'État d'étendre à l'ensemble des mairies d'arrondissement la protection au titre des monuments historiques dont bénéficient seulement quelques-unes d'entre elles, en raison de leur intérêt général au regard de l'histoire de Paris. Elle propose que les mairies des 1<sup>er</sup> et 4<sup>ème</sup> arrondissements - la mairie du 2<sup>ème</sup> arrondissement étant déjà protégée -, et celle du 3<sup>ème</sup> arrondissement - celle-ci étant appelée à devenir la mairie centrale du nouvel arrondissement -, soient protégées en premier en raison du risque patrimonial auquel elles sont exposées.</p> <p>La Commission demande enfin que le projet en cours soit l'occasion, pour les bâtiments concernés, d'une requalification de l'espace urbain alentour et que ces lieux hautement symboliques soient plus aisément accessibles au public.</p>		
<b>293</b>	17/10/2019	<b>81, quai d'Austerlitz (13e arr.)</b>	MH	<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 17 octobre 2019 à la mairie du 1er arrondissement, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de transformation de la gare d'Austerlitz et de construction d'un nouvel ensemble immobilier aligné entre la cour Museum et le jardin de la Pitié-Salpêtrière.</p> <p>La Commission regrette profondément de n'avoir été saisie de ce dossier que très tardivement sans possibilité de faire évoluer des partis d'intervention qu'elle estime très critiquables. Elle juge ainsi contradictoire le projet relatif à la grande halle ferroviaire qui libère le volume de plusieurs constructions parasites (parking intérieur et commerces) mais prévoit d'y implanter un espace commercial sur deux niveaux coiffé d'un volume évoquant par sa forme l'enveloppe d'un dirigeable, qui par leurs grandes dimensions impacteront très fortement le vide central de la halle. Elle regrette de la même façon la densification excessive de la halle latérale qui sera occupée sur plusieurs niveaux par des espaces de bureaux ne laissant émerger que le sommet de la charpente et la verrière zénithale.</p> <p>En ce qui concerne le nouvel ensemble immobilier, la Commission regrette la banalité de l'architecture et sa grande hauteur accentuée aux extrémités par la construction d'un niveau supplémentaire, et s'étonne qu'une telle mise en œuvre puisse être acceptée précisément entre deux monuments historiques : la gare d'Austerlitz et l'hôpital de la Salpêtrière. Elle exprime par ailleurs le souhait que soit suspendue dans l'urgence la démolition des anciennes écuries afin de permettre la conservation, même partielle, de ces bâtiments qui appartiennent à la première histoire de la gare et constituent la toute dernière trace de l'organisation originelle du site.</p>	En cours d'instruction	Signalement
<b>294</b>	17/10/2019	<b>151, rue de Bagnole et 6B, rue des Lyanes (20e arr.)</b>	Aucune	<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 17 octobre 2019 à la mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition totale d'un ensemble de bâtiments élevés sur une parcelle lotie au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle.</p> <p>Vu la rareté dans le tissu faubourien parisien de ce type d'ensemble réunissant habitat et petite industrie sur une parcelle de grande dimension, la Commission se montre très réservée sur le projet et demande qu'il soit modifié en préservant quelques-unes des constructions anciennes.</p>	En cours d'instruction	
<b>295</b>	17/10/2019	<b>84, rue des Dames (17<sup>e</sup> arr.)</b>	Aucune	<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 17 octobre 2019 à la mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'une maison de l'ancienne commune des Batignolles-Monceaux.</p> <p>La Commission demande que la hauteur de la surélévation soit fortement diminuée de façon à en minimiser l'ampleur par rapport au bâtiment d'origine. Elle souhaite par ailleurs que son écriture soit compatible avec celle de la partie ancienne de l'immeuble.</p>	En cours d'instruction	

296	17/10/2019	<b>79B, rue Olivier-de-Serres</b> <b>(15e arr.)</b>	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 17 octobre 2019 à la mairie du 1 <sup>er</sup> arrondissement, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de surélévation d'un ancien hôtel particulier de l'entre-deux-guerres. La Commission déconseille la poursuite d'un tel projet qui aurait, en l'état, un impact fortement négatif sur le bâtiment existant.		Faisabilité
297	21/11/2019	<b>2, avenue d'Italie</b> <b>(13<sup>e</sup> arr.)</b>	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 novembre 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de restructuration et d'extension partielle du « Grand Écran », construit par Kenzo Tange à la fin des années 1980. La Commission rejette la surélévation et l'épaississement des bâtiments disposés du côté de l'avenue d'Italie et de la rue Vandrezanne. Leur mise en œuvre porterait atteinte à l'écriture subtile de l'architecte qui s'est attaché à faire varier, d'une rue à l'autre, en regard de la ville, la hauteur et la disposition des bâtiments établis en lames parallèles. La Commission demande le même respect pour ce qui concerne les menuiseries de la façade côté place que le projet appauvrit.	En cours d'instruction	
298	21/11/2019	<b>23-25, rue Haxo</b> <b>(20<sup>e</sup> arr.)</b>	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 novembre 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation partielle et d'I.T.E. d'un bâtiment traversant construit en 1960. La Commission refuse la pose d'une isolation par l'extérieur habillée d'un bardage en bois, qui aurait pour conséquence de faire disparaître l'ossature en béton armé de la construction laissée volontairement visible afin d'en révéler le mode constructif. Ce parti pris esthétique combiné avec un découpage de la trame de façade en panneaux réguliers enrichis de divers matériaux renvoie à des modèles de l'entre-deux guerres dont l'immeuble offre un exemple tardif à préserver.	En cours d'instruction	
299	21/11/2019	<b>61-69, boulevard de Charonne</b> <b>(11<sup>e</sup> arr.)</b>	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 novembre 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de restructuration complète d'une ancienne sous-station électrique construite en 1929. La Commission ne fait pas d'objection fondamentale au projet mais assortit son accord d'une demande de conservation de l'escalier principal de l'ancienne station, situé à l'angle de la façade sur le boulevard et qui serait démoli au profit d'un groupe d'escaliers et d'ascenseurs placé en position centrale au fond de la halle. Elle souhaite également que les pavés de verre encore présents en terrasse et qui sont une trace marquante de l'ancien éclairage zénithal du bâtiment, soient préservés au moins en partie.	En cours d'instruction	
300	21/11/2019	<b>41-45, rue de la Voûte</b> <b>(12<sup>e</sup> arr.)</b>	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 novembre 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition d'un ensemble locatif formé de quatre immeubles construits pour la plupart autour de 1900. La Commission fait valoir que la démolition de cet ensemble ferait disparaître un mode d'habitat typique du tissu faubourien, d'immeubles tournés vers une cour centrale. Elle demande qu'en dépit d'un état de présentation des façades médiocre, provoqué par un ancien ravalement qui a effacé les modénatures et supprimé les persiennes, un projet de réhabilitation de l'existant soit préféré à une démolition complète dont le principe est de plus en plus contesté.	En cours d'instruction	
301	21/11/2019	<b>1, rue Auguste-Métivier et 42-48, rue de Ménilmontant</b> <b>(20<sup>e</sup> arr.)</b>	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 novembre 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition d'une maison d'angle construite en bordure de l'enceinte des fermiers généraux dans la première moitié du XIX <sup>ème</sup> siècle. La Commission rappelle qu'elle s'est opposée par deux fois (2007 et 2009) à tout projet de démolition ou de surélévation de cette maison située à l'angle du boulevard de Ménilmontant et du bas de l'avenue Gambetta et qui constitue un vestige important de la lisière de Paris avant l'annexion.	En cours d'instruction	
302	21/11/2019	<b>61, rue Galilée et 21-23, rue Vernet</b> <b>(08<sup>e</sup> arr.)</b>	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 novembre 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de restructuration d'un ensemble immobilier traversant composé d'un ancien hôtel particulier construit en 1910 et d'un immeuble de bureaux, datant de 1973, dû à l'architecte Abro Kandjian. La Commission souligne l'intérêt architectural des façades strictement répétitives dessinées par Abro	En cours d'instruction	

				Kandjian sur la rue Vernet, qui s'inscrivent dans la tradition des immeubles de bureaux des années 1970 et s'oppose à leur démolition. Elle fait également valoir que la trame régulière des encadrements de fenêtres couplés avec des cartouches aveugles détachés de la paroi constitue un exemple très abouti d'abstraction géométrique appliquée à l'architecture.		
<b>303</b>	21/11/2019	<b>29, avenue Kléber</b> <b>(16<sup>e</sup> arr.)</b>	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 novembre 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation du comble d'un immeuble construit en 1880. La Commission regrette qu'un premier projet de surélévation auquel elle avait donné son aval en faisabilité, en raison de sa modestie, ait reçu un avis défavorable de l'architecte des bâtiments de France. Elle rejette cette nouvelle version qui propose une surélévation à double hauteur et quatre pentes, couvrant la totalité de l'immeuble et beaucoup plus visible.	En cours d'instruction	
<b>304</b>	21/11/2019	<b>56, rue du Chemin-Vert et</b> <b>45, rue de Popincourt</b> <b>(11e arr.)</b>	MH	La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 novembre 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de surélévation d'une maison d'angle construite à la fin du XVIII <sup>ème</sup> siècle. En raison de l'impact que la surélévation aurait sur le paysage du carrefour en supprimant la rupture de gabarit avec les immeubles mitoyens, la Commission conseille l'abandon du projet auquel elle s'opposerait s'il était poursuivi.		faisabilité